



Parc national
Pukaskwa

Guide du visiteur



Bienvenue! Boozhoo!

Ce qui est aujourd'hui le parc national Pukaskwa se trouve sur le territoire traditionnel des Biigtigong Nishnaabeg et des Netmizaaggamig Nishnaabeg. Il se trouve également dans la zone du traité Robinson-Supérieur et est parcouru depuis des milliers d'années par les peuples autochtones de la rive nord du lac Supérieur. Nous reconnaissons et honorons les liens historiques et permanents des peuples autochtones avec ces terres et ces eaux.



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Culture, tradition, langue

Rencontrez Garland Moses — Aîné, gardien du savoir et membre très respecté de Biigtigong Nishnaabeg. Lorsqu'on lui a demandé de prononcer quelques mots pour les visiteurs, Garland a rapidement souligné l'importance d'« embrasser sa culture et de la vivre », et de nourrir son esprit aussi souvent que possible. Pour lui, cela signifie passer du temps dans la nature, prier, et prendre le temps de réfléchir et d'apprécier les petites choses de la vie. Assis dans le centre d'accueil, il a raconté de nombreuses histoires sur la manière dont le Créateur s'est manifesté dans sa vie, notamment en lui accordant la capacité de parler l'ojibwé lors des cérémonies, malgré les difficultés qu'il éprouve à le parler dans la vie de tous les jours. Dans sa jeunesse, Garland et son shomis (grand-père) pagayaient sur la rivière Pic et se rendaient à pied dans ce que l'on connaît aujourd'hui comme le parc national Pukaskwa pour chasser, pêcher et passer du temps sur le territoire. En continuant à visiter Bimose Kinoomagewnan et les lieux qu'il considère comme son foyer, Garland continue à se ressourcer spirituellement chaque fois qu'il en a besoin. S'il y a une chose que Garland souhaite que les visiteurs de Pukaskwa retiennent, c'est bien celle-ci : « *Culture, tradition, langue. Ne vous contentez pas d'en parler, vivez-les.* »



Photo : Garland (à droite) et son épouse, Rose (à gauche).

Ressources culturelles

Parcs Canada protège de nombreux types de ressources culturelles, notamment les pointes de projectiles en pierre et les fragments de céramique qui ont été trouvés dans le parc. Si, lors de votre visite à Pukaskwa, vous trouvez ce que vous croyez être un objet archéologique (artefact), veuillez :

- **Ne pas le toucher ni le déplacer.** Quelle que soit la taille de l'objet, le déplacer peut l'endommager.
- **Noter l'emplacement de l'objet.** Soyez aussi précis que possible et utilisez des coordonnées GPS si possible. L'emplacement exact où un artefact est trouvé peut aider à découvrir son histoire.
- **Prendre des photos.** Les photos permettent d'amorcer le processus d'évaluation et d'aider à retrouver l'objet.
- **Signaler votre découverte au personnel du parc.** Envoyez un courriel détaillé à pukaskwaont@pc.gc.ca.



Photo : Fragment de céramique trouvé à Pukaskwa, datant de la période terminale [Woodland] (de 700 à 1650 apr. J.-C.).

Camp anishinaabe

Fabriqué à la main par des gardiens du savoir locaux, le camp anishinaabe est niché dans une anse protégée, entourée d'eaux limpides et d'une forêt luxuriante. C'est un lieu de rencontre pour se souvenir et honorer la culture, l'histoire et les récits des Anishinaabe. Conçu à la fois pour les communautés locales et les visiteurs, *bbaawijiwshinaang* (joignez-vous à nous) pour des événements spéciaux, des programmes ou simplement pour profiter de l'espace.



Photo : Clifford, étudiant d'été à Pukaskwa, présentant son « programme Regalia » au camp anishinaabe.

Ce qu'il faut savoir avant de visiter le parc

Le programme de « camping propre »

Un effort particulier est déployé par le personnel du parc et les campeurs afin de veiller à ce qu'aucun élément attirant les animaux sauvages ne soit laissé sans surveillance dans les emplacements de ce terrain de camping. Pour soutenir ces efforts, veuillez vous assurer de :

- Ranger toute nourriture et tout article lié à la nourriture dans un véhicule à parois rigides ou dans un casier de rangement pour aliments lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Ne jamais laisser de nourriture ni d'articles liés à la nourriture sans surveillance.
- Nettoyer et ranger votre barbecue dans un véhicule à parois rigides lorsqu'il n'est pas utilisé, si possible.

Cette politique s'applique lorsque vous dormez ou lorsque votre emplacement est laissé sans surveillance, quelle qu'en soit la durée.



Emplacements de camping accessibles

Dans la mesure du possible, veuillez laisser libres les emplacements 3 et 5 de la boucle Sud pour les personnes qui ont besoin d'un emplacement accessible.

Postes de vidange

Un poste de vidange pour remorques est situé près du bâtiment administratif et est réservé aux visiteurs inscrits qui séjournent sur place. Le poste de vidange n'accepte pas les déchets traités chimiquement.

Eau potable

L'eau du parc est testée régulièrement. Pour les véhicules récréatifs, une station de remplissage d'eau est située au bloc sanitaire de la boucle Sud. Pour les bouteilles d'eau, une station de remplissage est disponible à chaque bloc sanitaire.

Bois de chauffage

Disponible à l'achat au kiosque ou à l'emplacement des hôtes du terrain de camping. Afin d'éviter le risque d'introduire des espèces envahissantes nuisibles à Pukaskwa, veuillez utiliser uniquement du bois de chauffage provenant d'un rayon de 80 km du parc. Des sacs de bois de chauffage réutilisables peuvent être achetés au kiosque.

Buanderie

Située au bloc sanitaire de la boucle Sud. De la monnaie pour la buanderie est disponible au kiosque et au centre d'accueil.

Ordures et recyclage

Situés aux blocs sanitaires. Veuillez à ce que tous les conteneurs soient soigneusement lavés afin de réduire le risque d'attirer les animaux sauvages. Le papier, le plastique, le verre et les canettes métalliques sont acceptés pour le recyclage.

Hôtes du terrain de camping

Situés à l'emplacement 6, les hôtes du terrain de camping sont des campeurs amicaux et expérimentés qui font du bénévolat dans le parc afin de rendre votre séjour plus agréable. De 17 h à 22 h, ils vendent du bois de chauffage, répondent aux questions et peuvent appeler les secours en cas d'urgence.



Affichez l'accomplissement de votre incroyable aventure!

Avez-vous fait une randonnée jusqu'au pont suspendu de la rivière White ? Passez au kiosque du parc ou la centre d'accueil pour récupérer votre autocollant récompense!



Affichez l'accomplissement de votre incroyable aventure!

Avez-vous parcouru le sentier de randonnée côtier ou la route côtière pour pagayeurs au complet ? Passez au kiosque du parc ou la centre d'accueil pour récupérer votre écusson d'accomplissement !

Conservation des espèces en péril

Saviez-vous que le parc national Pukakswa fournit un habitat à plus de 27 espèces en péril? Les espèces en péril sont les plantes, les animaux et les champignons qui risquent de disparaître au Canada en raison de la perte d'habitat, des changements climatiques ou d'autres facteurs qui limitent la stabilité ou la croissance de la population. Les parcs nationaux et d'autres aires protégées offrent un refuge important à ces espèces pour survivre et prospérer. En tant que chef de file mondial en matière de conservation, Parcs Canada utilise une approche multiespèces pour élaborer une stratégie pour notre parc. Nous collaborons avec des partenaires et concentrons nos efforts sur une contribution tangible au rétablissement des espèces en péril et sur la sensibilisation, l'appréciation et le soutien de la population canadienne à l'égard de la conservation des espèces en péril. **Vous souhaitez en apprendre davantage sur les efforts de conservation des espèces en péril lors de votre visite à Pukaskwa?** Découvrez notre station d'enregistrement acoustique des chauves-souris à Bimose Kinoomagewnan, le panneau d'information sur le chardon de Pitcher à Middle Beach ainsi que les expositions sur la faune au centre d'accueil.



Photo : L'équipe chargée de l'écologie de Parcs Canada assemble un microphone pour chauve-souris.

Science citoyenne

#Coastie

L'initiative Coastie est un programme de science citoyenne dirigé par l'Université de Windsor en collaboration avec Parcs Canada. Elle utilise des photos prises à des emplacements participants afin de suivre l'évolution des côtes au Canada au fil du temps. Visitez nos stations Coastie à Baie Horseshoe et à Plage Middle, ou consultez coastiecanada.ca pour en savoir plus!

iNaturalist

La possibilité d'observer la faune dans son milieu naturel est l'une des expériences les plus fascinantes que Pukaskwa a à offrir. Consignez vos observations de plantes et d'animaux aux côtés d'experts et d'autres visiteurs du parc à l'aide de l'application iNaturalist — chaque observation peut contribuer à la science de la biodiversité! Visitez inaturalist.org pour plus d'information.

Vous cherchez d'autres façons de participer à la science citoyenne à l'échelle du pays? Scannez le code QR!



Photo : #Coastie prise à Baie Horseshoe le 1^{er} juin 2024.

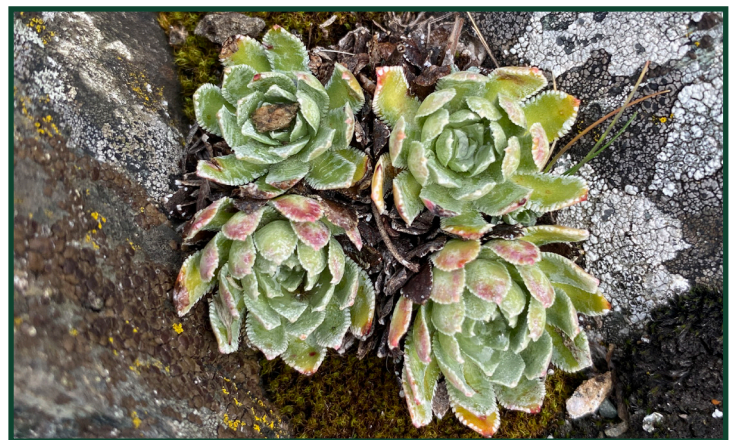


Photo : Saxifrage incrustée photographiée sur le sentier de la Pointe Sud.

Comment s'est passée votre visite?

Nous voulons le savoir! Aidez-nous à mieux vous servir en remplissant une fiche de commentaires. Vous les trouverez au kiosque, au centre d'accueil ou à l'un des blocs sanitaires.

Règlements



Les lois fédérales, provinciales et municipales s'appliquent sur les terres et dans les eaux gérées par Parcs Canada. Les règlements visent à protéger l'intégrité écologique et commémorative du parc national Pukaskwa et à garantir une expérience plaisante à l'ensemble des visiteurs. Toute infraction aux lois ou aux règles du parc national Pukaskwa peut se solder par une amende ou par l'expulsion du parc. **Ces règles ne modifient ni ne diminuent les droits ancestraux ou issus de traités.**

Lors de votre visite dans le parc, il est interdit :

- De ramasser ou de déranger les plantes, les arbres, les bois flottés, les animaux, les roches, les coquillages, les artéfacts, les objets archéologiques ou les éléments culturels.
- De pêcher sans permis de pêche valide de l'Ontario. Les pêcheurs à la ligne doivent respecter tous les règlements de pêche de l'Ontario applicables pour les zones 7 et 9, ce qui comprend l'interdiction d'utiliser de poissons-appâts vivants dans la zone 7. Les hameçons sans ardillon, les poids sans plomb et les leurres artificiels sont encouragés partout.
- D'utiliser ou de posséder du bois qui vient de plus qu'un rayon de 80 km du parc.
- De posséder ou de libérer des espèces envahissantes dans le parc.
- De consommer de l'alcool ou du cannabis à l'extérieur de votre site de camping.
- De conduire ou de se stationner dans les zones non désignées à cet effet.
- D'utiliser des véhicules récréatifs (comme des VTT, des motomarines, des motoneiges).
- D'utiliser des embarcations motorisées dans l'anse Hattie, au-delà du centre d'accueil, ou dans le lac Halfway.
- D'utiliser des vitesses suffisamment excessives pour provoquer un sillage tout en naviguant à l'anse Hattie ou sur la rivière White en bateau.
- De remiser les embarcations sur le rivage de l'anse Hattie ou sur tout autre rivage de la côte du lac Supérieur, dans les limites du parc.
- De s'amarrer pour la nuit dans l'anse Hattie, à moins que ce soit pour des raisons de sécurité.
- De perturber, bloquer, détourner ou polluer les cours d'eau du parc.
- D'utiliser un drone pour filmer ou à des fins récréatives sans autorisation du directeur du parc.
- De filmer et/ou de prendre des photos à des fins commerciales sans autorisation du directeur du parc.
- D'organiser une activité dans le parc, qu'elle soit de petite envergure ou à grande échelle, sans autorisation du directeur du parc.
- De posséder ou d'utiliser des armes à feu ou des feux d'artifice.
- De promener un animal de compagnie sans le tenir en laisse, de laisser un animal de compagnie sans surveillance au site de camping, ou de ne pas ramasser ses excréments.
- De jeter des eaux usées dans le site de camping, à quelque endroit que ce soit, sauf dans les éviers des blocs sanitaires.
- De faire du bruit excessif, quel que soit le moment de la journée et pendant le couvre-feu – 23 h à 7 h du matin.

- De faire du feu en dehors des boîtes à feu en métal ou des fosses à feu prévues à cet effet.
- De sortir des sentiers ou de ne pas utiliser les routes et les sentiers de marche/de randonnée pédestre établis.
- De faire du vélo sur les sentiers de randonnée pédestre ou ailleurs que sur les routes.
- D'utiliser les installations du parc, telles que les stations d'eau potable ou les stations de vidange, si vous n'êtes pas inscrit à un site de camping.
- D'entreposer de la nourriture ou de l'équipement à long terme dans les casiers à provisions.
- De bloquer l'accès à toute installation du parc, y compris les remises à poubelle et les casiers à nourriture.
- D'accéder à toutes les « zones de préservation de la zone 1 », y compris celles situées à proximité de Middle Beach, de l'île Otter, de la baie de l'Oiseau et de tous les sites de pétroformation.

Lors de la visite d'aires de camping de nuit, il est interdit :







- De camper dans des zones non désignées, comme les aires de stationnement, les rampes de mise à l'eau des canots, etc.
- D'avoir plus de deux abris et six personnes par emplacement dans l'avant-pays, et plus de six personnes par emplacement dans l'arrière-pays.
- De s'inscrire à un campement sans avoir 18 ans et de laisser n'importe quelle personne de moins de 18 ans sans surveillance au campement en question.
- De demeurer au même campement pour plus de 13 nuits, 14 jours.
- De laisser de la nourriture, des déchets ou rien qui puissent attirer les animaux sauvages à l'extérieur lorsque votre site est sans surveillance.
- De laisser un feu de camp sans surveillance.
- De ne pas s'inscrire pour le camping dans l'arrière-pays
- De laisser d'emballages de nourriture, de boissons ou d'autres déchets sur le site après votre départ. Tous les emplacements de camping sont de type « Rapporté ce que l'on a apporté », c'est-à-dire que tous les déchets apportés sur le site doivent être ramenés avec vous.

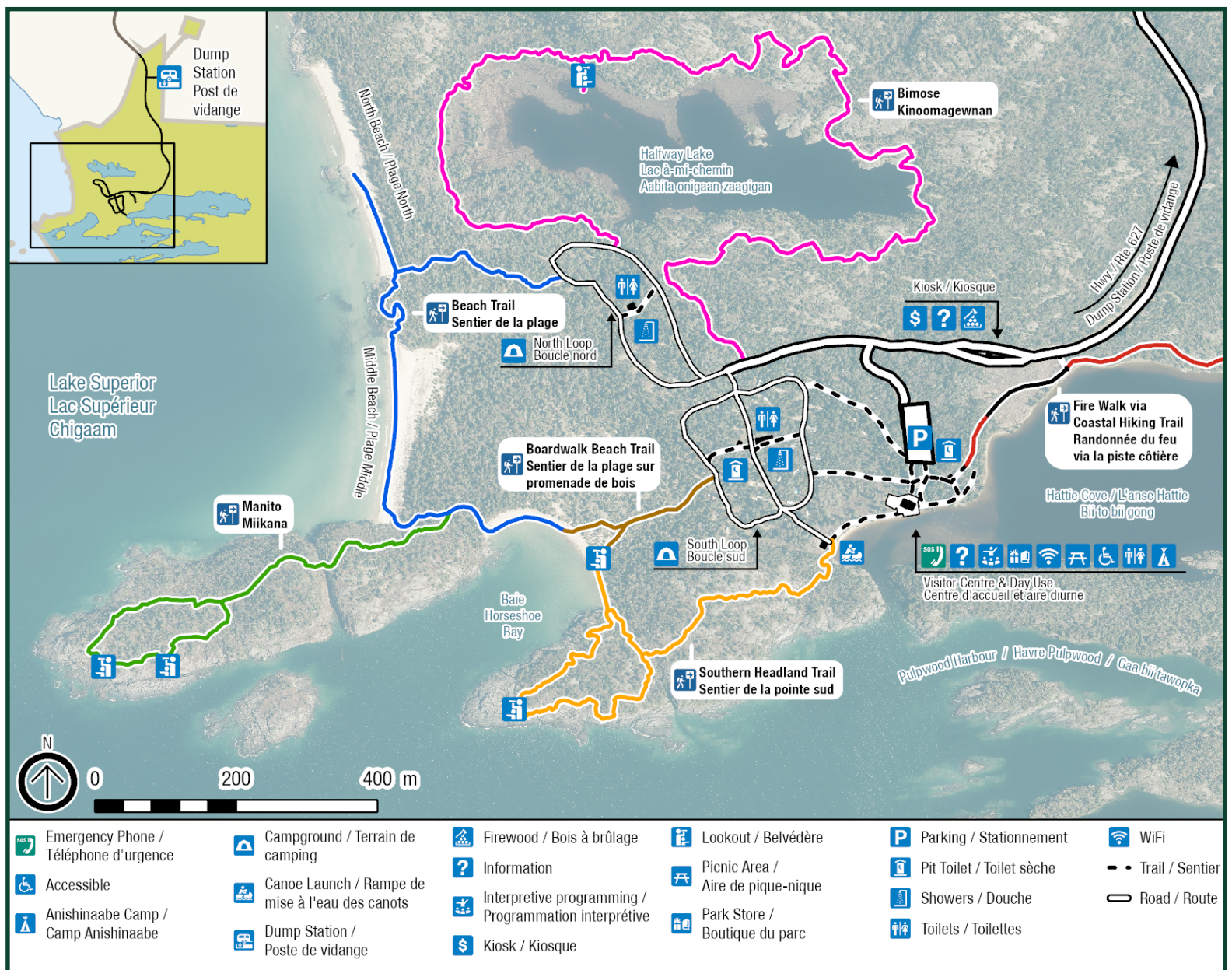


URGENCES



En cas d'urgence, d'observation d'ours, de problèmes d'entretien ou de perturbation sur le terrain de camping, communiquez avec le personnel du parc, l'hôte du terrain de camping ou le service de répartition de Parcs Canada au numéro suivant : **1-877-852-3100 ou 1-780-852-3100**. Un défibrillateur externe automatique (DEA) se trouve au bloc sanitaire de la boucle sud, à côté des panneaux d'affichage, face à la route.

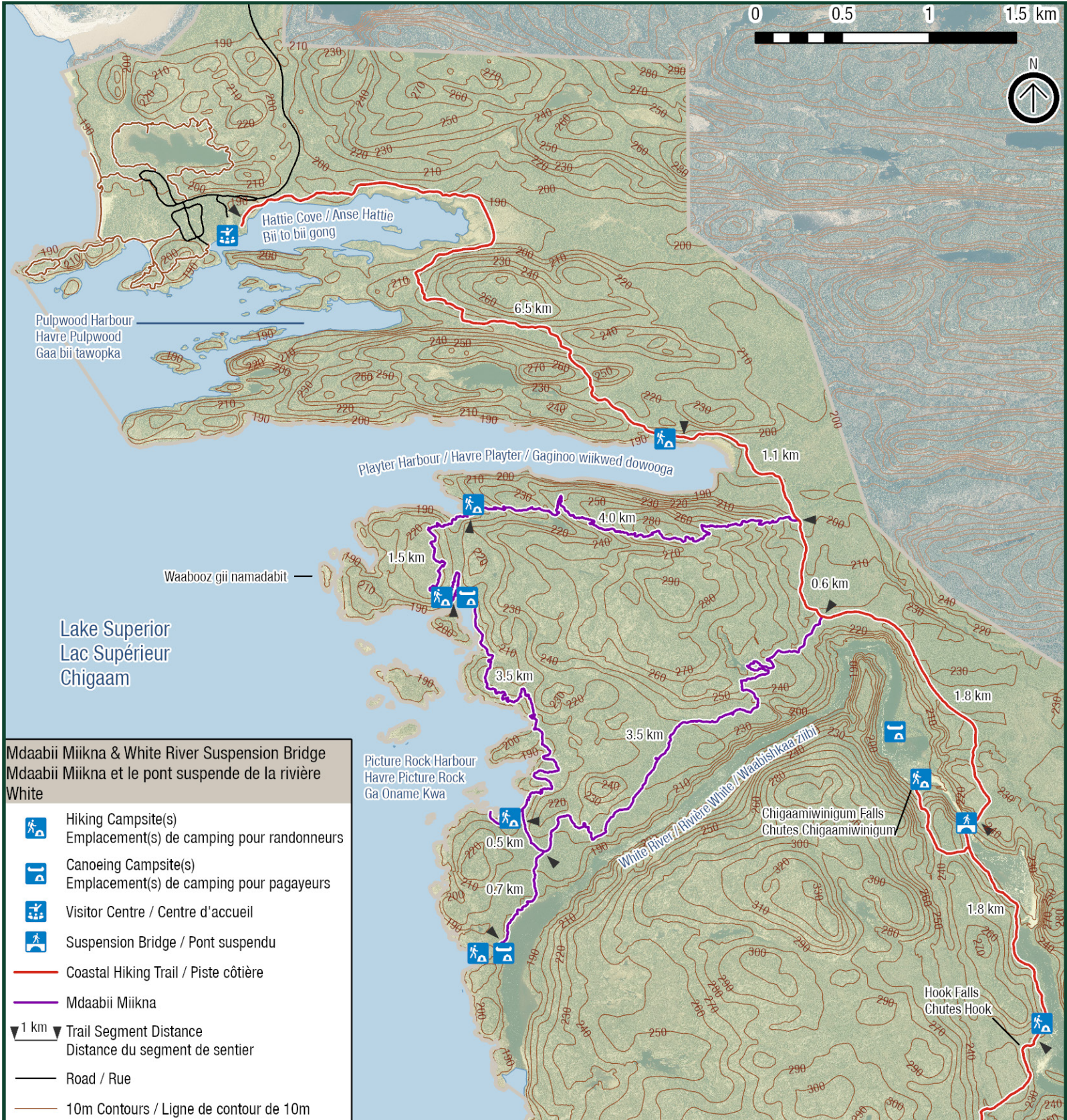
Renseignements sur les sentiers de l'avant-pays

Nom du sentier	Difficulté	Temps / durée	Description
 Sentier de la Pointe Sud	Modéré	2,2 km, 1 heure 15 min	Roche nue et surfaces naturelles inégales avec escaliers aménagés. Glissant lorsqu'il est mouillé. Signalisation minimale, bonnes aptitudes d'orientation recommandées. Bottes de randonnée et bâtons recommandés. Sentier linéaire.
 Sentier de la plage sur promenade de bois	Facile	1,2 km, 30 min	Accessible en fauteuil roulant. Surface en gravier compacté et trottoirs de bois. Sentier linéaire.
 Sentier de la plage	Modéré	2 km, 1 heure	Surfaces naturelles inégales. Sections sablonneuses fréquentes et obstacles de bois flotté. Signalisation minimale, bonnes aptitudes d'orientation recommandées. Sentier linéaire.
 Manito Miikana (Man-ih-to Mee-kan-ah)	Modéré	2 km, 1 heure	Surfaces naturelles inégales. Racines d'arbres fréquentes. Boueux et glissant lorsqu'il est mouillé. Signalisation minimale, bonnes aptitudes d'orientation recommandées. Bottes de randonnée et bâtons recommandés. Sentier en boucle.
 Bimose Kinoomagewnan (Bim-moh-say Kin-oh-mah-geh-wa-nun)	Modéré	3,7 km, 2 heures	Roche nue et surfaces naturelles inégales avec escaliers aménagés. Racines d'arbres fréquentes. Boueux et glissant lorsqu'il est mouillé. Signalisation minimale, bonnes aptitudes d'orientation nécessaires. Bottes de randonnée et bâtons recommandés. Sentier en boucle.
 Randonnée du feu via la piste côtière	Facile	0,7 km, 20 minutes	Surface naturelle compactée et stable. Quelques racines d'arbres. Sentier linéaire.



Renseignements sur les sentiers de l'arrière-pays

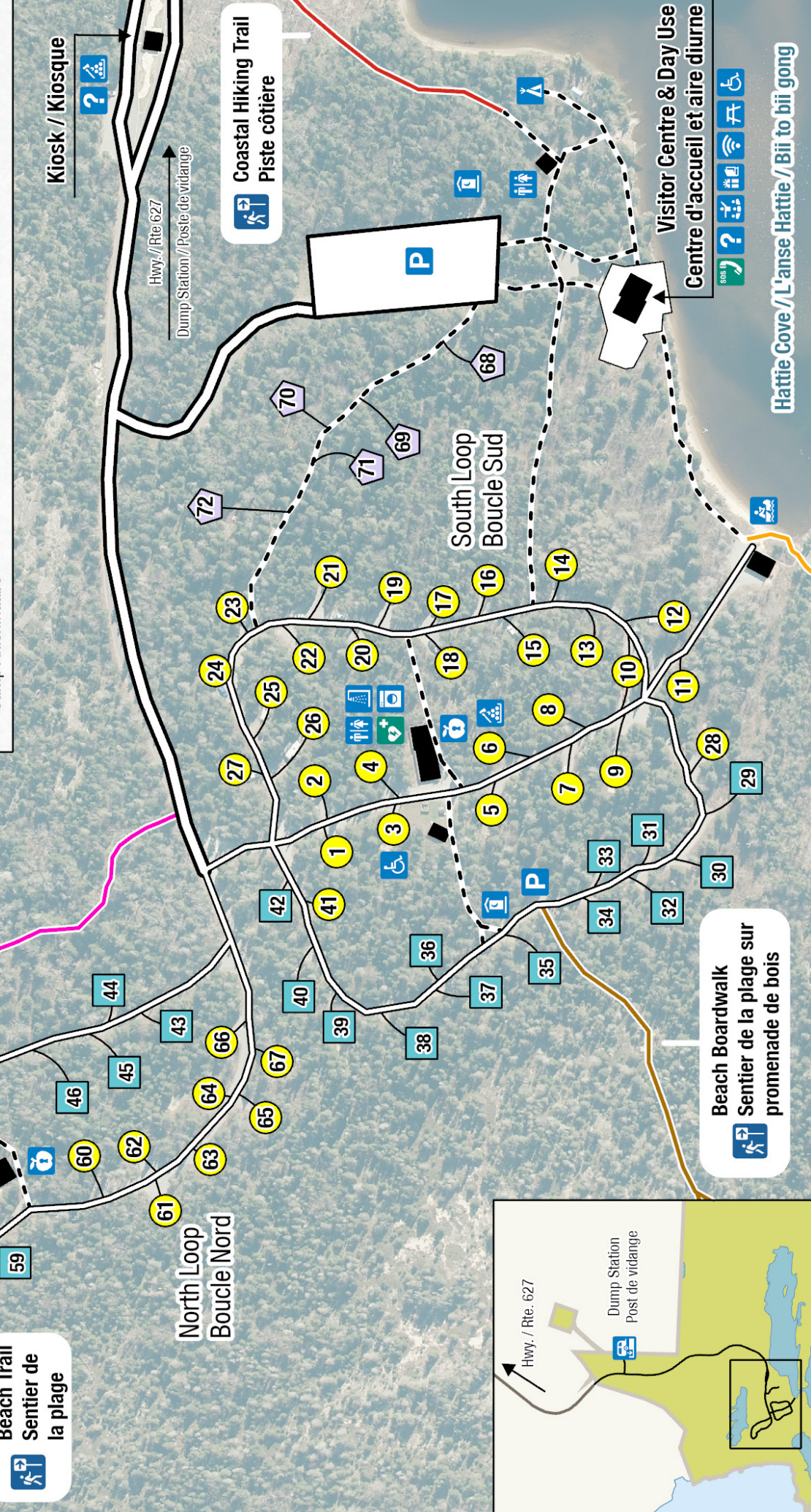
Nom du sentier	Difficulté	Temps / durée	Description
 Pont suspendu de la rivière White via la Piste côtière	Difficile	18 km aller-retour, 6 à 8 heures	Surfaces naturelles inégales avec quelques rochers à nu et escaliers aménagés. Dénivelé de 15 m. Glissant et boueux lorsqu'il est mouillé. Signalisation minimale, bonnes aptitudes d'orientation recommandées. Bottes de randonnée et bâtons recommandés. Sentier linéaire. Prévoir une journée complète de randonnée.
 Mdaabii Miikna via la Piste côtière	Difficile	24 km aller-retour	Non recommandé comme randonnée d'une journée , le terrain est nettement plus exigeant que celui du pont suspendu de la rivière White. Classé comme sentier d'excursion pédestre.



- Canoe Launch / Rampe de mise à l'eau des canots
- Dump Station / Poste de vidange
- Firewood / Bois à brûlage
- Food Locker / Casiers de nourriture
- Information
- Interpretive programming / Programmation interprétive
- Picnic Area / Aire de pique-nique
- Electrical campsite / Emplacement de camping avec électricité
- Non-electrical campsite / Emplacement de camping sans électricité
- oTENTiK
- AED / DEA
- Emergency Phone / Téléphone d'urgence
- Accessible
- Anishinaabe Camp / Camp Anishinaabe
- Laundry / La laverie
- Park Store / Boutique du parc
- Parking / Stationnement
- Pit Toilet / Toilet sèche
- Showers / Douche
- Toilets / Toilettes
- WiFi
- Trail / Sentier
- Road / Route
- Building / Bâtiment

- Canoe Launch / Rampe de mise à l'eau des canots
- Dump Station / Poste de vidange
- Firewood / Bois à brûlage
- Food Locker / Casiers de nourriture
- Information
- Interpretive programming / Programmation interprétive
- Picnic Area / Aire de pique-nique
- Electrical campsite / Emplacement de camping avec électricité
- Non-electrical campsite / Emplacement de camping sans électricité
- oTENTiK
- AED / DEA
- Emergency Phone / Téléphone d'urgence
- Accessible
- Anishinaabe Camp / Camp Anishinaabe
- Laundry / La laverie
- Park Store / Boutique du parc
- Parking / Stationnement
- Pit Toilet / Toilet sèche
- Showers / Douche
- Toilets / Toilettes
- WiFi
- Trail / Sentier
- Road / Route
- Building / Bâtiment

- Canoe Launch / Rampe de mise à l'eau des canots
- Dump Station / Poste de vidange
- Firewood / Bois à brûlage
- Food Locker / Casiers de nourriture
- Information
- Interpretive programming / Programmation interprétive
- Picnic Area / Aire de pique-nique
- Electrical campsite / Emplacement de camping avec électricité
- Non-electrical campsite / Emplacement de camping sans électricité
- oTENTiK
- AED / DEA
- Emergency Phone / Téléphone d'urgence
- Accessible
- Anishinaabe Camp / Camp Anishinaabe
- Laundry / La laverie
- Park Store / Boutique du parc
- Parking / Stationnement
- Pit Toilet / Toilet sèche
- Showers / Douche
- Toilets / Toilettes
- WiFi
- Trail / Sentier
- Road / Route
- Building / Bâtiment



Hatties Cove / L'anse Hattie / Bii to bii gong